

N°485

17 JANVIER 2020

MÉTÉO DU WEEKEND



INFOS DISTRICT

CALENDRIER DES
FORMATIONS

FOOTBALL
D'ANIMATION

CSG & SR

FOOT



TOURNOI PRESTIGE U15 FUTSAL

TOURNOI U15

Crédit Mutuel

18 janvier 2020

9h00 à 18h00

DVS-SERPEV

Au gymnase Joliot Curie
Avenue Jean Jaurès
93700 Drancy

ÉLU DE PERMANENCE



M. Gérard VIVARGENT
sera à votre écoute durant le week-end du
18/19 janvier 2020 au **06 50 13 11 45**



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



Crédit Mutuel



DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL 65/75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve

Tel: 01.48.19.89.40 / mail: secretariat@district93foot.fff.fr / site officiel: district93foot.fff.fr

Twitter @District93foot Facebook @District93foot Instagram @District93football

Horaires d'Ouverture

| | MATIN | APRES-MIDI |
|------------------|---------------|-------------------|
| LUNDI | <i>Fermé</i> | 14h00 - 18h00 |
| MARDI | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| MERCREDI | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| JEUDI | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| VENDREDI | 10h00 - 13h00 | 14h00 - 18h00 |
| SAMEDI | <i>Fermé</i> | <i>Fermé</i> |
| DIMANCHE | <i>Fermé</i> | <i>Fermé</i> |

Application sanctions annexe financière

[IMPORTANT]

Comme évoqué lors de l'Assemblée Générale du vendredi 13 décembre 2019, toutes les amendes notifiées dans l'annexe financière du Règlement Sportif Général du District de la Seine-Saint-Denis de football seront appliquées à la lettre.

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des sanctions possibles via [le lien en cliquant ici](#).

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Rappel de procédure en cas d'Arbitre Officiel absent

Nous vous rappelons que si l'Arbitre Officiel désigné ne se présente pas le jour du match, c'est le Club recevant qui doit se charger de faire arbitrer la rencontre **dans son intégralité** par un licencié majeur.

Si l'Arbitre Officiel arrive en retard, il ne pourra plus prendre en charge l'arbitrage.

La personne ayant débuté la rencontre en tant qu'Arbitre Officiel devra obligatoirement la terminer (sauf en cas de blessure).

De plus, merci de **faire débiter les rencontres à l'heure** du coup d'envoi et de ne pas attendre qu'un Arbitre remplaçant arrive.

Merci de votre compréhension.

Assemblée Générale extraordinaire du 24 janvier 2020

Nous vous informons que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en amont de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 13 décembre 2019 à La Maison du Temps Libre à Stains, nous n'avons pas atteint le quorum pour valider les modifications des statuts du District de la Seine-Saint-Denis de football.

Nous sommes contraints d'organiser à nouveau une Assemblée Générale Extraordinaire afin de les valider.

Celle-ci se tiendra **le vendredi 24 janvier 2020 à 18h30** au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football sans condition de quorum.

Vous avez reçu sur vos boîtes mails officielles l'ordre du jour, le pouvoir ainsi que les modifications de texte des articles (6 et 12.1).

Toutes les informations disponibles [en CLIQUANT ICI.](#)

Calendrier des formations

| | DATE | ACTION | DE- TAILS | SITE | PLAC ES |
|---------|----------|--------|--------------|---|------------|
| JANVIER | 23 et 24 | MODULE | U17/ U19 | District de la Seine Saint Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve | 10 |
| | 30 et 31 | MODULE | U13 | Stade Jean Bouin, 106 avenue Charles Floquet 93150 | 12 |
| FEVRIER | 3 et 4 | MODULE | U9 | Stade Georges Foulon, avenue de Verdun 93330 Neuilly sur Marne | 15 |
| | 13 et 14 | MODULE | U11 | Stade Rémond Rousseau, 15 chemin de la remise 93470 Coubron | 15 |
| | 20 et 21 | MODULE | U15 | District de la Seine-Saint-Denis, 65-75 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve | 17 |
| | 24 et 25 | MODULE | U13 | Stade Jean Guimier, 15 rue Pasteur 93230 | 20 |

PROCESS D'INSCRIPTION des Modules de Formation

- Etre titulaire d'une licence FFF sur la saison 2019/2020 comportant le cachet médical validé.

Pour les licences non visées par un médecin:

- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du football et à son enseignement.

-Inscription uniquement en ligne sur le site du District, en adressant le règlement dans les 10 jours (délai de rigueur), d'un montant de **80 euros** pour les frais pédagogiques et **20 euros** pour les repas, soit **100 euros** à l'ordre du District de la Seine-Saint-Denis de football, **sans le règlement votre inscription sera retirée.**

- Une formation se déroule avec un minimum de 16 stagiaires et un maximum de 22.

- Les dossiers d'inscription complets seront retenus dans l'ordre d'arrivée.

Rappel :

-Gratuité pour les filles hormis une participation de 20€ pour les repas (obligatoire).

PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE (P.E.S)

2^{ème} tour U14 F (année 2006)

Mercredi 22 janvier 2020 au stade Jess Owens, avenue du docteur Schaffner 93270 Sevrans.

FOOTBALL D'ANIMATION

U9 Team 5 Challenge

Samedi 25 janvier 2020 58 rue de la belle étoile, 95700 Roissy en France.

Samedi 1 et 8 février 2020 58 rue de la belle étoile, 95700 Roissy en France.

La répartition des équipes est disponible sur le site du District 93 dans la rubrique foot animation.

FUTSAL

Détections U18 Garçons (nés en 2002/2003).

Lundi 20 et 27 janvier 2020 au gymnase Jean Guimier, rue Sente de l'Esseau 93120 La Courneuve.

Lundi 3 février 2020 au gymnase Jean Guimier, rue Sente de l'Esseau 93120 La Courneuve.

Tournois Futsal prestige 93 U15

Samedi 18 janvier 2020 tournoi U15 au gymnase Joliot Curie, Avenue Jean Jaures 93700 Drancy.

Commission Sportive Générale

Réunion du 17/01/2020

- **En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement,**
- **En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**
- **En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

- **Pour les rencontres pour lesquelles il est recouru à une feuille de match papier** (notamment pour les compétitions en cas de défaillance de la Feuille de Match Informatisée) : la présentation des licences est effectuée sur l'outil Footclubs Compagnon.
- A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle(s)-ci. Dans ce cas :
- Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complété dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
- L'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.
- Si un joueur ne présente pas sa licence dans les conditions susvisées, le club doit présenter :
- une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle et étant saisie par l'arbitre dans les conditions définies à l'alinéa 3 du présent article.
- la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

En résumé :

FMI : Tablette du club recevant

Feuille de match papier :

Sur Footclubs Compagnon (application)
ou

Licences imprimées par le club sur papier
ou

Présentation pièce d'identité avec photo et demande de licence
2017/2018 ou certificat médical

Toutes les demandes de changement (horaire/terrain) doivent passer par Footclubs pour que votre adversaire en prenne connaissance et donne son accord le cas échéant.

Dans le cas où vous êtes club extérieur et que votre adversaire est absent, n'oubliez pas de vous munir d'une feuille de match papier, remplissez votre composition d'équipe, faites tamponner votre présence si possible par le gardien du stade et transmettez la feuille au District dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Matches remis :

Seniors

D1 Stade de l'Est/As Bondy : 16/2/20

D1 As Bondy/Montreuil Fc 2 : 9/2/20

D2 A Red Star Fc 3/Villepinte Fc : 9/2/20

D2 A Villepinte Fc/Sfc Neuilly 2 : 16/2/20

D2 B Af Epinay 2/Sc Dugny : 3/2/20

D3 B Stade de l'Est 2/Cs Villetaneuse : 9/2/20

D3 B Uf Clichois 2/Fc Coubronnois : 9/2/20

D4 B Fa Le Raincy 2/As Plaine Victoire : date à fixer

D4 B Js Bondy/Sc Dugny 2 : 16/2/20

D5 A Af Paris 18/Fc Coubronnois 2 : 16/2/20

D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Af Paris 18 : 9/2/20

D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Ass Noisienne 2 : 16/2/20

D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Neuilly Plaisance Fc : 23/2/20

D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Esd Montreuil 3 : 15/3/20

D5 A Enfants de la Goutte d'Or 2/Usm Gagny 2 : 5/4/20

U20

Antillais Paris 19è/OI Pantin : 9/2/20
Us Paris XI/Es Parisienne : 16/2/20
Bagnole Fc/Us Paris Xi : 9/2/20
Sfc Neuilly/Us Paris XI : 23/2/20
OI Pantin/Bagnole Fc : 15/2/20

U18

*D1 Tremblay Fc/Villepinte Fc : date à fixer
*D1 OI Noisy le Sec Banlieue 93/Sevran Fc : date à fixer
D2 A Af Paris 18/As Bondy : 2/2/20
D2 A Af Paris 18/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 : 26/1/20
D2 B Bourget Fc/Esd Montreuil : 26/1/20
D2 B Uf Clichois/Blanc Mesnil Sf 2 : 26/1/20
D3 A Cosmos Fc/Sc Dugny 16/2/20
D3 A Stade de l'Est/Paris International : 9/2/20
D3 A Stade de l'Est/Esc Paris 20 : 16/2/20
D3 A Espérance Paris 19è 2/Cs Berberes : 9/2/20
D3 A Espérance Aulnaysienne 2/Stade de l'Est : 16/2/20
D3 A Cs Berberes/Sc Dugny : 23/2/20
D3 C Flamboyants de Villepinte/Montreuil Fc 2 : 9/2/20

U16

D2 A Af Paris 18/Es Stains : 9/2/20
D2 A Ofc Couronnes 2/As Jeunesse Aubervilliers 2 : 26/2/19
D2 A Ofc Couronnes 2/Drancy Fc : 9/2/20
D2 A Es Stains/Ofc Couronnes : 23/2/20
D2 B Fa Le Raincy/Fc Les Lilas 2 : 26/1/20
D2 B Espérance Aulnaysienne 2/Tremblay Fc 2 : 2/2/20
D2 B Usm Gagny/Tremblay Fc 2 : 26/1/20
D3 A Paris International/Neuilly Plaisance Fc : 9/2/20
*D3 A Fc Aulnay/As Paris : date à fixer
D4 A Villemomble Sports 3/Blanc Mesnil Sf 3 : 15/3/20
D4 A Usm Audonienne/Blanc Mesnil Sf 3 : 16/2/20
D4 A Montfermeil Fc 3/Cosmos Fc : 15/3/20
D4 A Vaujours Fc/Cosmos Fc : 15/3/20
D4 A Blanc Mesnil Sf 3/Esd Montreuil 2 : 23/2/20
D4 A Sport Rue Prévention/Blanc Mesnil Sf 3 : 5/4/20
D4 A Esd Montreuil/Cosmos Fc : date à fixer
D4 A Esd Montreuil 2/Usm Audonienne : 9/2/20
D4 A Cosmos Fc/Blanc Mesnil Sf 3 : 9/2/20
D4 B Epp Gervaisienne/Uf Clichois 2 : 23/2/20

D4 B Esc Paris 20è/OI Pantin : 2 : 16/2/20
D4 B Esc Paris 20è/As Stains 93 : 9/2/20
D4 B Fc Solitaires Paris 19è 2/Sfc Neuilly 3 : 15/2/20
D4 B Cs Villetaneuse 2/Uf Clichois 2 : 26/1/20
D4 B Enfants de la Goutte d'Or/Csm Ile St Denis : 9/2/20
D4 B Es Stains 2/OI Pantin : 16/2/20
D4 B Es Stains 2/Fc Solitaires Paris Est 2 : 9/2/20
D4 B Uf Clichois 2/Es Stains 2 : 15/3/20
D4 B Csm Ile St Denis/Es Stains : 23/2/20
D4 B Es Stains 2As Stains 93 : 5/4/20
D4 B Esd Montreuil/Es Stains : 10/5/20
D4 B Es Stains 2/Cs Villetaneuse 2 : 21/5/20
D4 B Enfants de la Goutte d'Or/Es Stains 2 : 14/3/20
D4 B Sfc Neuilly 3/Es Stains 2 : 8/5/20
D4 B As La Courneuve 2/Enfants de la Goutte d'Or : 16/2/20
D4 B OI Pantin/Epp Gervaisienne : 15/3/20
D4 C Af Paris 18 2/Championnet Sports : 16/2/20
D4 C Af Paris 18 2/Etoile Fc Bobigny : 15/3/20
D4 C Fc Coubronnais/OI Pantin 2 : 15/3/20
D4 C Fc Coubronnais/Af Paris 18 : 11/4/20
D4 C Etoile Fc Bobigny/Stade de l'Est : 9/2/20
D4 C Sfc Neuilly 2/Etoile Fc Bobigny : 16/2/20
D4 C Etoile Fc Bobigny/Af Paris 18 2 : 23/2/20
D4 C Pierrefitte Fc 2/Etoile Fc Bobigny : 15/3/20

U14

D1 Montfermeil Fc 2/Fcm Aubervilliers : 15/2/20
D2 B Fc Bourget/OI Noisy le Sec Banlieue 93 : 18/1/20
D3 B So Rosny/Cosmos Fc : 8/2/20
D3 B Af Bobigny 2/Cosmos Fc : 22/2/20
D3 B Af Paris 18/Af Bobigny 2 : 18/1/20
D3 B Cosmos Fc/Af Paris 18 : 21/3/20
D3 B OI Pantin/Cosmos Fc : 15/2/20
D4 A St Denis Us 3/Af Paris 18 2 : 8/2/20
D4 A Fcm Aubervilliers 2/Af Paris 18 2 : 18/1/20
D4 A Montfermeil Fc 3/Drancy Fc : 15/2/20
D4 A Af Paris 18 2/Romainville Fc 2 : 15/2/20
D4 C Bourget Fc/Esd Montreuil : 18/1/20
D4 C Fc Les Lilas 3/Bourget Fc 2 : 8/2/20
D4 D Epp Gervaisienne/Enfants de la Goutte d'Or : 18/1/20
D5 A Bagnolet Fc 2/Flamboyants de Villepinte 2 : 18/1/20
D5 A As Stains 93/Bagnolet Fc : 8/2/20
D5 A Bagnolet Académie/Flamboyants de Villepinte 2 : 8/2/20
D5 A As Stains 93/Bagnolet Académie : 15/2/20
D5 A Bagnolet Académie/Cs Berbères : 22/2/20

D5 A Espérance Aulnaysienne 3/Bagnolet Académie : 7/3/20
D5 A Bagnolet Académie/Bagnolet Fc : 21/3/20
D5 A Bagnolet Académie/Usm Gagny 2 : 4/4/20
D5 B Uf Clichois 2/Neuilly Plaisance Sports : 8/2/20
D5 C As Stains 93 2/Esd Montreuil 2 : 7/3/20
D5 C Csm Ile St Denis/As Stains 93 2 : 18/1/20
D5 C Fc Livry Gargan 2/As Stains 93 2 : 15/2/20
D5 C As La Courneuve 2/As Stains 93 2 : 22/2/20
D5 C Paris International/Esd Montreuil 2 : 8/2/20
D5 D Villepinte Fc 2/Neuilly Plaisance Fc 2 : 8/2/20
D5 D Sport Rue Prévention/Villepinte Fc 2 : 22/2/20
D5 D Neuilly Plaisance Fc 2/Montreuil Fc 2 : 15/2/20
D5 D Neuilly Plaisance Fc 2/Bagnolet Fc 2 : 22/2/20
D5 D Sport Rue Prévention/Bourget Fc 3 : 8/2/20
D5 D As Paris 2/Usm Audonienne 2 : 22/2/20
D5 D Sport Rue Prévention/As Paris 2 : 15/2/20
D5 D Neuilly Plaisance Fc 2/Sport Rue Prévention : 18/1/20
D5 D Bagnolet Fc 2/As Paris 2 : 9/2/20
D5 D Sport Rue Prévention/Montreuil Fc 2 : 29/3/20
D5 B Paris Sport Culture 2/Junior Académie de Paris : 9/2/20

CDM

D2 Js Bondy/Neuilly Plaisance Sports : 26/1/20

Anciens

D2 A So Rosny/Renaissance Figui : 26/1/20
D2 B Amicale Antillais du 93/Electricité de Paris 2 : 9/2/20
D3 Antillais Aulnay/Crampons Parisiens : 16/2/20
D3 Antillais Aulnay/Uf Clichois 2 : 23/2/20
D3 Es Stains/Antillais Aulnay : 10/5/20
D3 Villepinte Fc/OI Pantin : 16/2/20
D3 Montreuil Souvenir/So Rosny 2 : 16/2/20
D3 OI Pantin/Es Parisienne 2 : 23/2/20
D3 Es Stains 2/Antillais de Paris 19è : 16/2/20
D3 Portugais Noisy le Grand/Es Parisienne 2 : 16/2/20
3D So Rosny 2/Antillais de Paris 19è : 23/2/20

Super Vétérans

Poule A Stade de l'Est/Ja Drancy :9/2/20
Poule A Amicale Fc/Tremblay Fc :9/2/20
Poule C Bagnolet Fc 2/Fc Livry Gargan : 26/1/20
Poule D Antillais Aulnay/Benfica Portugais Paris 19è : 15/3/20
Poule D Blanc Mesnil Sf 2/Flamboyants de Villepinte : 22/2/20

55 ans

Fc Coubronnais/Blanc Mesnil Sf 2 : 26/1/20

Futsal

D1 Vue d'Ensemble/Afc Ile St Denis : 27/2/20
D1 Es Parisienne/Drancy Futsal : 2/3/20
D1 Vue d'Ensemble/Drancy Futsal : 16/1/20
D1 Drancy Futsal/Ab St Denis : 21/3/20
D1 Cité Sport et Culture 2/Drancy Futsal : 18/4/20
D1 Montreuil Ac/Es Parisienne : 10/2/20
D1 Paris Lilas Futsal/Espace Jeunes Charles Hermite : 8/2/20
D1 Cité Sport et Culture 2/Afc Ile St Denis : 8/2/20
D1 Drancy Futsal/Afc Ile St Denis : 29/2/20
D1 Es Parisienne/Sport Ethique Livry : 17/2/20
D1 Es Parisienne/Vue d'Ensemble : 27/1/20
D1 Sport Ethique Livry/Afc Ile St Denis : 21/3/20
D2 A Us Speals/Office Municipal Aubervilliers 2 : 7/2/20
D2 A Sevran Fu 2/Nouveau Souffle Fc 2 : 15/2/20
D2 A Espérance Paris 19è/Aulnay Futsal 2 : 15/2/20
D2 A Sofa 93/Nouveau Souffle Fc 2 : date à fixer
D2 A Vivacité/Espérance Paris 19è : 21/3/20
D2 A Sofa 93/Us Speals : 29/2/20
D2 A Sevran Fu 2/Almaty Bobigny Futsal : 9/2/20
D2 A Us Speals/Office Municipal Aubervilliers 2 : 7/2/20
D2 A Almaty Bobigny Futsal/Us Speals : 15/2/20
D2 A Jeunesse Aulnay/Almaty Bobigny Futsal : 20/3/20
D2 A Jeunesse Aulnay/Espérance Paris 19è : 22/2/20
D2 B Drancy Futsal 2/Dans la Maison : 16/4/20
D2 B Drancy Futsal 2/As Jeunesse Aulnaysienne : 19/3/20
D2 B Vue d'Ensemble 2/Drancy Futsal 2 : 15/2/20
D2 B Aulnay Nord Plus/Pierrefitte Fc 2 : 9/2/20
D2 B Vue d'Ensemble 2/Drancy United : 29/2/20
D2 B Es Parisienne 2/Pierrefitte Fc 2 : 23/1/20
D2 B Jeunesse Aulnay 2/Dans la Maison : 14/2/20
D2 B Csp 10/Aulnay Nord Plus : 28/2/20
D2 B Espérance Paris 19è 2/Jeunesse Aulnay 2 : 29/2/20
D2 B Es Parisienne 2/Csp 10 : 30/1/20
D2 B Vue d'Ensemble 2/Espérance Paris 19è 2 : 8/2/20
D2 B Aulnay Nord Plus/Pierrefitte Fc 2 : date à fixer
D2 B Vue d'Ensemble 2/Es Parisienne 2 : 4/4/20
D2 B Dans la Maison/Aj Aulnaysienne 2 : 3/3/20
D2 B Es Parisienne 2/Drancy Futsal 2 : 20/2/20

Statuts et Règlements

Rappel : Les joueurs, éducateurs et dirigeants convoqués en Commission doivent se présenter devant les Commissaires munis de leurs licences ou en cas d'oubli, d'une pièce d'identité officielle, permettant à la Commission de s'assurer de leur identité.

Réunion du 15 janvier 2020

Présents : M. Jack BLACHERE (Président), MM. Marcel FRIBOULET, Manuel COBO, Tobias MOLOSSI, Mohamed RAOUADI (CDA), Gérard VIVARGENT (CD).

Excusés : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD), M. Jamal SOUADI.

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif).

Début de la réunion : 18h30

Seniors D3 B 52026.1 Fc Coubronnois/Paris International du 22/12/19

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, FRIBOULET, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Paris International en date du 26/12/19 sur la participation de M. Vitor MATOS DA SILVA Lic. 2547233244 du Fc Coubronnois susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Fc Coubronnois,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Constatant que lors de la rencontre du 17/11/19, la commission, qui avait été saisie par le club réclamant le 13/12/19, avait donné match perdu au Fc Coubronnois dans son match l'opposant à l'Espérance Paris 19è pour avoir fait jouer M. MATOS DA SILVA alors que suspendu,

Considérant l'article 226 alinéa 4 qui précise que la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de son équipe,

Considérant que ce joueur avait écopé d'un match ferme de suspension à compter du 21/10/19,

Considérant que la commission lui a infligé un match de suspension ferme pour avoir joué alors que suspendu le 17/11/19 avec date d'effet au 23/12/19

Considérant que M. Vitor MATOS DA SILVA du Fc Coubronnois n'était pas en état de suspension lors de la rencontre en rubrique,

**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain,
Débite Paris International des frais d'évocation.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D3 B 52040.1 Fc Coubronnois/Stade de l'Est du 15/12/19

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, FRIBOULET, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation du Stade de l'Est en date du 27/12/19 sur la participation de M. Vitor MATOS DA SILVA Lic. 2547233244 du Fc Coubronnois susceptible d'être suspendu lors de la rencontre en rubrique pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Fc Coubronnois,

Constatant que ce club n'a pas souhaité apporter de commentaires,

Constatant que lors de la rencontre du 17/11/19, la commission, qui avait été saisie par le club réclamant le 13/12/19, avait donné match perdu au Fc Coubronnois dans son match l'opposant à l'Espérance Paris 19è pour avoir fait jouer M. MATOS DA SILVA alors que suspendu,

Considérant l'article 226 alinéa 4 qui précise que la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de son équipe,

Considérant que ce joueur avait écopé d'un match ferme de suspension à compter du 21/10/19,

Considérant que la commission lui a infligé un match de suspension ferme pour avoir joué alors que suspendu le 17/11/19 avec date d'effet au 23/12/19

Considérant que M. Vitor MATOS DA SILVA du Fc Coubronnois n'était pas en état de suspension lors de la rencontre en rubrique,

**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain,
Débite Stade de l'Est des frais d'évocation.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St

Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D5 A 52224.1 So Rosny/Ca Romainville 2 du 24/11/19

La Commission,

Hors la présence de MM. BLACHERE, FRIBOULET, MOLOSSI qui ne participent, ni ne délibèrent sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant la réception d'un e-mail de M. Julien SAADA de Neuilly Plaisance Sports faisant état d'une feuille de match de complaisance sur la rencontre en rubrique,

Après avoir auditionné le 11/12/19 M. Julien SAADA Entraîneur de Neuilly Plaisance Sports, MM. Abderrahmane BOUKHETACHE Entraîneur, Ryan Badianga PAMBU Capitaine, tous deux du So Rosny, M. Cyril GIACALONE Arbitre Assistant du Ca Romainville,

Considérant que les deux clubs mis en cause ont affirmé bien avoir joué la rencontre,

Considérant que M. SAADA explique avoir voulu dénoncer cette tricherie suite à des commentaires publiés sur les réseaux sociaux indiquant de la part de certains joueurs du Ca Romainville ne pas avoir joué le match,

Considérant que l'absence excusée de l'Arbitre officiel a placé le dossier en attente d'une prochaine convocation,

Constatant que Madame la Présidente du So Rosny a joint entre temps, la fiche de frais d'arbitrage du match expliquant que l'officiel a bien été réglé,

Après audition le 8/1/20 de M. EL MIMOUNI Arbitre officiel,

Considérant que celui-ci affirme avoir bien arbitré le match donnant des détails sur la rencontre (couleur des maillots, score à la mi-temps ainsi que match retardé suite à l'arrivée tardive du club visiteur...)

Considérant que les éléments fournis par l'officiel sont de nature à valider la tenue de la rencontre en rubrique et que jusqu'à preuve du contraire ceux-ci doivent être retenus,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit score acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D5 B 52259.1 As Paris 2/Sport Rue Prévention du 4/1/20

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que Sport Rue Prévention a demandé un report de match à son adversaire le 2/1/20 avec comme motif : « C'est la trêve »,

Constatant que ce club a effectué sa demande alors que le District était fermé,

Constatant que l'As Paris n'a pas répondu à la sollicitation de son adversaire,

Constatant que le jour du match, Sport Rue Prévention a contacté l'élue de permanence pour exprimer son mécontentement d'avoir un match à cette date et qu'il ne se déplacerait pas,

Constatant que Sport Rue Prévention a transmis un e-mail le jour du match, trois quarts d'heure avant la rencontre précisant qu'en raison des grèves, l'équipe n'a pu assurer le transport de ses joueurs,

Constatant la transmission d'un nouvel e-mail de ce club le 7/1/20 relatant tous ces faits,

Constatant que l'As Paris transmet un e-mail le 8/1/20 expliquant les échanges avec son adversaire et lui disant qu'il ne pourrait accepter sa demande tout en précisant que le District était fermé,

Constatant que le jour du match, trois joueurs de Sport Rue Prévention se sont présentés en présence de l'équipe receveuse et de l'arbitre,

Constatant que l'As Paris précise que son adversaire est un club « parisien » et qu'il aurait pu faire le nécessaire pour se déplacer,

Considérant que Sport Rue Prévention a souhaité reporter le match prétextant la période de trêve,

Considérant que trois joueurs de cette équipe sont bien arrivés pour jouer le match,

Considérant que les motifs évoqués de grève n'étaient pas justifiés dans la mesure où ce club ne souhaitait pas jouer et n'a pas mis tout en œuvre pour arriver au stade,

Considérant que la demande de report par ce club aurait dû être effectuée pendant les périodes d'ouverture du District, ce match ayant été programmé bien à l'avance,

Considérant en outre que l'As Paris ne donnant pas son accord, le match était à jouer et que les joueurs de Sport Rue Prévention auraient dû se déplacer,

Considérant l'intention manifeste de ce club pour ne pas jouer ce match,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par forfait à Sport Rue Prévention (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'As Paris (3 point, 5 buts).

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à

l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D5 B 52279.1 As Paris 2/Epp Gervaisienne du 3/11/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre est allée à son terme et qu'une FMI a été établie,

Constatant que l'As Paris n'a jamais pu transmettre la FMI pour validation,

Constatant que le District a invité ce club à établir une feuille de match papier et la transmettre à son adversaire pour que celui-ci remplisse sa partie à son tour,

Constatant qu'une réserve de l'Epp Gervaisienne avait été formulée sur la présence de M. Nabil EL KHADRISSI en tant qu'arbitre alors que susceptible d'être suspendu,

Constatant que le District a attendu les délais légaux pour que l'Epp Gervaisienne remplisse la partie de sa feuille de match mais que ce club ne l'a pas effectué,

Constatant que l'Epp Gervaisienne dans son e-mail du 4/11/19 confirme sa réclamation en évocation sur la présence de M. Nabil EL KHADRISSI,

Rappelle à ce club que seule la commission à pouvoir de faire évocation,

Constatant que l'Epp Gervaisienne mentionne avoir effectué une réclamation,

Considérant l'article 226 alinéa 5 des règlements généraux de la FFF qui précise que la perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou un dirigeant suspendu passe obligatoirement par des réserves d'avant match,

Considérant donc que l'Epp Gervaisienne n'a pas respecté cette procédure,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation irrecevable, score acquis sur le terrain,

Précise en outre à l'Epp Gervaisienne que M. Nabil EL KHADRISSI de l'As Paris n'est pas suspendu à ce jour,

Débite Epp Gervaisienne des frais de réclamation.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Futsal D2 A 51065.1 Office Municipal Aubervilliers 2/Jeunesse Aulnay du 7/12/19

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Jeunesse Aulnay sur la participation de M. Sylvain GENIN Lic. 2543583915 de l'Office Municipal Aubervilliers susceptible d'être suspendu pour la dire recevable en la forme,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Office Municipal Aubervilliers,

Constatant que ce club a souhaité répondre en détaillant les rencontres où son joueur n'a pas participé,

Constatant que M. Sylvain GENIN a écopé de quatre matches fermes de suspension à compter du 3/11/19,

Après lecture de la feuille de match du 23/11/19 en championnat D2 A Aulnay Futsal 2/Office Municipal Aubervilliers 2,

Constatant que M. GENIN ne figure pas sur cette feuille de match et qu'il purge ici son premier match de suspension,

Constatant que la rencontre suivante est celle en rubrique et que M. GENIN figure sur cette feuille de match,

Considérant que M. Sylvain GENIN était toujours en état de suspension à la date de la rencontre en rubrique,

Rappelle à l'Office Municipal Aubervilliers l'article 226.1 des règlements généraux de la FFF qui précisent que : **« la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière »**,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité (-1 point, 0 but à Office Municipal Aubervilliers 2 pour en attribuer le gain Jeunesse Aulnay (3 points, 8 buts),

Inflige un match de suspension ferme à M. Sylvain GENIN Lic. 2543583915 de l'Office Municipal Aubervilliers à compter du 20/1/20,

Débite Office Municipal Aubervilliers des frais d'évocation.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U13 Coupe 52040.1 Es Stains/Paris Sport Culture du 11/1/20

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Constatant qu'à la lecture de la FMI, l'équipe de l'Es Stains est bien présente
et l'équipe de Paris Sport Culture absente,
Constatant que Paris Sport Culture a transmis un e-mail le 14/1/20 expliquant
qu'en raison des grèves de transport, l'équipe ne s'est pas déplacée et qu'elle
prie la commission de bien vouloir remettre le match à une date ultérieure,
Considérant que Paris Sport Culture n'a pas daigné prévenir son adversaire
qu'il ne viendrait pas au match et le laissant faire venir son équipe de jeunes
enfants inutilement,
Considérant que l'élu de permanence n'a pas été averti,
Considérant que ce club n'a tenté à aucun moment d'essayer de se déplacer,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Prononce le forfait de Paris Sport Culture (0-5) pour en attribuer le gain
à l'Es Stains,
Dit Es Stains qualifié au titre du prochain tour.

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé
des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à
l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St
Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à
l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éven-
tuel appel.*

U11 Coupe 56711.1 Ca Romainville/Paris Sport Culture du 11/1/20

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Constatant qu'à la lecture de la FMI, l'équipe du Ca Romainville est bien pré-
sente et l'équipe de Paris Sport Culture absente,
Constatant que Paris Sport Culture a transmis un e-mail le 14/1/20 expliquant
qu'en raison des grèves de transport, l'équipe ne s'est pas déplacée et qu'elle
prie la commission de bien vouloir remettre le match à une date ultérieure,
Considérant que Paris Sport Culture n'a pas daigné prévenir son adversaire
qu'il ne viendrait pas au match et le laissant faire venir son équipe de jeunes
enfants inutilement,
Considérant que l'élu de permanence n'a pas été averti,
Considérant que ce club n'a tenté à aucun moment d'essayer de se déplacer,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,

**Prononce le forfait de Paris Sport Culture (0-5) pour en attribuer le gain au Ca Romainville,
Dit Ca Romainville qualifié au titre du prochain tour.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Forfaits

Coupe

U16 District Cup Espérance Aulnaysienne 2/OI Pantin 2 du 12/1/20
U13 Flamboyants de Villepinte//**Les Enfants de la Goutte d'Or** du 11/1/20
U13 Montreuil Fc/**Cosmos Fc** du 11/1/20
U13 F As Bondy/**Es Parisienne** du 11/1/20
U13 F **Championnet Sports**/Csl Aulnay du 11/1/20
U13 F Rc St Denis/**Blanc Mesnil Sf** du 11/1/20
U11 F Rc St Denis/**Championnet Sports** du 11/1/20

1^{er} Forfait

Seniors D5 B Montreuil Souvenir/**Renaissance Figui** du 12/1/20
U11 Critérium Paris Sport Culture/**Antillais Paris 19è (équipes 1-2)** du 21/12/19

2è Forfait

Néant

Forfait Général

U13 F Poule B **Es Parisienne**

Dossiers en cours

Seniors D2 A Espérance Aulnaysienne 2/As Paris du 14/12/19 : Réserve de l'As Paris sur le classement du terrain de son adversaire concernant le match en rubrique : En attente pour complément d'enquête auprès de la Commission des Terrains et Equipements

Seniors D2 A Bagnolet Fc/As Paris du 12/1/20 : Réserve de l'As Paris sur le classement du terrain de son adversaire concernant le match en rubrique : En attente pour complément d'enquête auprès de la Commission des Terrains et Equipements

Seniors D4 A Etoiles d'Auber/As Paris 2 du 12/1/20 : Réclamation de l'As Paris pour faute technique d'arbitrage, transmis à la sous-commission des Lois du Jeu pour suite à donner

U20 Sfc Neuilly/Es Stains du 1/12/19 : Réclamation de l'Es Stains pour faute technique d'arbitrage, transmis à la sous-commission des Lois du Jeu pour suite à donner

U18 D3 B Paris Sport Culture 2/Gournay Fc : Match non joué, en attente pour complément d'enquête auprès de la Commission des Terrains et Equipements

U14 D2 A Es Parisienne/Csl Aulnay 2 du 7/12/19 : Réclamation de l'Es Parisienne pour faute technique d'arbitrage, transmis à la sous-commission des Lois du Jeu pour suite à donner.

Coupe Super Vétérans La Portugaise Porto/Sc Buttes Chaumont du 22/12/19 :

Demande d'évocation de La Portugaise Porto sur la participation d'un joueur du Sc Buttes Chaumont susceptible d'avoir joué sous fausse identité : Convocations pour le 22/1/20

Feuilles de matches non parvenues

Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match ou de sa copie après trois réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité au club recevant , le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un délégué officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

1^{ère} demande

Seniors D2 B **Usm Gagny**/Sc Dugny du 12/1/20

Seniors D3 A **Es Stains 2**/Flamboyants de Villepinte 2 du 12/1/20

U18 Coupe **Cs Villetaneuse**/OI Pantin du 12/1/20

U18 Coupe **Gournay Fc**/Af Paris 18 du 12/1/20

U18 D3 B **Sfc Neuilly 2**/Ofc Couronnes 2 du 12/1/20

U18 F Coupe **Noisy le Grand Fc**/Villemomble Sports du 12/1/20

U16 D4 C **Etoile Fc Bobigny**/Championnet Sports du 12/1/20

U15 F Coupe **Af Bobigny**/Es Parisienne du 11/1/20

U15 F Coupe **As Bondy**/Af Epinay du 11/1/20
U15 F Coupe **Pierrefitte Fc**/Bagnolet Académie du 11/1/20
U15 F Coupe **Bagnolet Fc**/Blanc Mesnil Sf du 11/1/20
U15 F Poule B **Bagnolet Académie**/Antillais Paris 19è du 21/12/19
U15 F Poule B **Etoile Fc Bobigny**/Usm Audonienne 2 du 21/12/19
U15 F Poule B **Ab St Denis**/Ja Drancy du 21/12/19
U13 Coupe **Gournay Fc**/Fc Livry Gargan du 11/1/20
U13 Coupe **Csm Ile St Denis**/Es Parisienne du 21/12/20
U13 Coupe **Af Paris 18**/Noisy le Grand Fc du 11/1/20
U13 Coupe **Pierrefitte Fc**/Usm Audonienne du 11/1/20
U13 Coupe **Sc Dugny**/Vaujours Fc du 11/1/20
U13 Coupe **Usm Gagny**/Fc Les Lilas du 11/1/20
U13 Coupe **Villemomble Sports**/Esd Montreuil du 11/1/20
U13 Coupe **Ofc Couronnes**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 11/1/20
U13 Coupe **OI Pantin**/Af Epinay du 11/1/20
U13 Coupe **Ass Noiséenne**/Neuilly Plaisance Sports du 11/1/20
U13 F Coupe **Noisy le Grand Fc**/Af Epinay du 11/1/20
U11 Coupe **Paris International**/Tremblay Fc du 11/1/20
U11 Coupe **Vaujours Fc**/Csl Aulnay du 11/1/20
U11 Coupe **Noisy le Grand Fc**/Af Epinay du 11/1/20
U11 Coupe **Gournay Fc**/Neuilly Plaisance Sports du 11/1/20
U11 Coupe **Villemomble Sports**/Bagnolet Académie 93 du 11/1/20
U11 Coupe **OI Noisy le Sec Banlieue 93**/Etoile Fc Bobigny du 11/1/20
U11 Coupe **Es Parisienne**/Pierrefitte Fc du 11/1/20
U11 Coupe **Fc Livry Gargan**/Bagnolet Fc du 11/1/20
U11 Coupe **Red Star Fc**/Romainville Fc du 11/1/20
U11 Coupe **Flamboyants de Villepinte**/Ass Noiséenne du 11/1/20
Anciens D2 B **Usm Gagny**/Villemomble Sports du 12/1/20
Futsal D2 A **Office Municipal Aubervilliers 2**/Sevrans Fu 2 du 11/1/20

2è demande :

U15 F Poule B **Académie Bagnolet**/Antillais Paris 19è du 21/12/19
U15 F Poule B **Etoile Fc Bobigny**/Usm Audonienne du 21/12/19
U15 F Poule B **Ab St Denis**/Ja Drancy du 21/12/19
U15 F Poule C **Ofc Couronnes**/So Rosny du 21/12/19
U15 F Poule C **Stade de l'Est**/Montreuil Fc du 21/12/19
U15 F Poule C **Neuilly Plaisance Fc**/As Bondy du 21/12/19
U14 Coupe **Af Epinay**/Es Parisienne du 21/12/19
U14 Coupe **Sevrans Fc**/Sfc Neuilly du 21/12/19
U14 D4 C **Gournay Fc**/Fc Les Lilas 3 du 21/12/19
Cdm D2 **Js Bondy**/Af Bobigny du 22/12/19
Super Vétérans Poule C **Neuilly Plaisance Sports**/Fc Livry Gargan du 22/12/19
U13 F Poule C **Bagnolet Fc**/Ac Montreuil du 21/12/19

U13 F Poule D **Uf Clichois**/Féminin Villepinte du 21/12/19
 U13 F Poule D **Stade de l'Est**/Noisy le Grand Fc du 21/12/19
 U13 Critérium **As Paris**/Drancy Fc (équipes 1-2) du 21/12/19
 U13 Critérium **Es Stains**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U13 Critérium **Gourmay Fc**/Etoile Fc Bobigny (équipes 1-2) du 21/12/19
 U13 Critérium **Usm Gagny**/So Rosny (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U13 Critérium **Stade de l'Est**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U13 Critérium **Pierrefitte Fc**/Es Parisienne (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U13 Critérium **Espérance Académie Football Bobigny**/Montreuil Fc (équipes 1-2-3-) du 21/12/19
 U13 Critérium **Neuilly Plaisance Fc**/Montreuil Fc (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U13 Critérium **Csl Aulnay**/Paris International (équipes 1-2-3) du 21/12/19
 U13 Critérium **Fcm Aubervilliers**/As La Courneuve (équipe 4) du 21/12/19
 U13 Critérium **Enfants de la Goutte d'Or**/St Vincent de Paul (équipe 1) du 21/12/19
 U11 F Poule B **Stade de l'Est**/Fc Solitaires Paris Est du 21/12/19
 U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Ja Drancy (équipes 1-2-3) du 21/12/19
 U11 Critérium **OI Pantin**/Uf Clichois (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **Af Bobigny**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **As Paris**/Ass Noisienne (équipes 1-2) du 21/12/19
 U11 Critérium **Drancy Fc**/Blanc Mesnil Sf (équipe 2) du 21/12/19
 U11 Critérium **OI Noisy le Sec Banlieue 93**/Cs Villetaneuse (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **Fc Livry Gargan**/Villemomble Sports (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **As Bondy**/Villepinte Fc (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **Af Epinay**/Pierrefitte Fc (équipe 1) du 21/12/19
 U11 Critérium **Neuilly Plaisance Fc**/Montreuil Fc (équipes 1-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **Fc Solitaires Paris Est**/Fc Les Lilas (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **As La Courneuve**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19
 U11 Critérium **Csm Ile St Denis**/Espérance Aulnaysienne (équipes 1-2-3-4) du 21/12/19

3è et dernière demande

U15 F Poule C **As Bondy**/Stade de l'Est du 14/12/19
 U15 F Poule D **Uf Clichois**/Montfermeil Fc du 14/12/19
 U14 D4 D **Fc Solitaires Paris Est 2**/Enfants de la Goutte d'Or du 30/11/19
 Super Vétérans Poule B **Blanc Mesnil Sf**/Sc Dugny du 15/12/19

55 ans **Blanc Mesnil Sf**/Montreuil Fc du 15/12/19
U13 F Poule B **As Bondy**/Etoile Fc Bobigny du 14/12/19
U13 F Poule C **Fc Solitaires Paris Est**/Csl Aulnay du 214/12/19
U13 F Poule C **As Bondy 2**/So Rosny du 14/12/19
U13 Critérium **Montreuil Souvenir**/Ja Drancy (équipes 1-2) du 14/12/19
U13 Critérium **Fc Livry Gargan**/Villemomble Sports (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Stade de l'Est (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U13 Critérium **Montfermeil Fc**/Usm Gagny (équipe 4) du 14/12/19
U13 Critérium **Ofc Couronnes**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U13 Critérium **As Bondy**/Fa Le Raincy (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U13 Critérium **Montreuil Fc**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U13 Critérium **Es Parisienne**/Espérance Académie Football Bobigny (équipe 4) du 14/12/19
U13 Critérium **As La Courneuve**/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U13 Critérium **Ol Pantin**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U13 Critérium **Montreuil Fc**/Csl Aulnay (équipes 5-6-7) du 14/12/19
U13 Critérium **Paris International**/Fc Solitaires Paris Est (équipe 1) du 14/12/19
U13 Critérium **Neuilly Plaisance Sports**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 14/12/19
U13 Critérium **Csm Ile St Denis**/Uf Clichois (équipes 1-2) du 14/12/19
U13 Critérium **Antillais de Paris 19è**/Enfants de la Goutte d'Or (équipe 1) du 14/12/19
U11 F Poule A **Sc Dugny**/Fc Bourget du 14/12/19
U11 F Poule B **Fc Solitaires Paris Est**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 14/12/19
U11 F Poule B **As Bondy**/Stade de l'est du 14/12/19
U11 Critérium **Gournay Fc**/Fc Villepinte (équipes 1-2) du 14/12/19
U11 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Ol Pantin (équipes 1-2) du 14/12/19
U11 Critérium **Uf Clichois**/Af Bobigny (équipes 1-2) du 14/12/19
U11 Critérium **Cs Villetaneuse**/Usm Audonienne (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U11 Critérium **Usm Gagny**/So Rosny (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U11 Critérium **Stade de l'Est**/Flamboyants de Villepinte (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U11 Critérium **Ofc Couronnes**/As Bondy (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U11 Critérium **Csl Aulnay**/Af Epinay (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U11 Critérium **Pierrefitte Fc**/Es Parisienne (équipes 1-2-3-4) du 14/12/19
U11 Critérium **Montreuil Fc**/Ol Pantin (équipes 5-6-7-8) du 14/12/19
U11 Critérium **St Denis Us**/Csm Ile St Denis (équipes 6-7) du 14/12/19

U11 Critérium **Enfants de la Goutte d'Or**/As Montreuil Bel Air (équipe 1) du 14/12/19

U11 Critérium **As Stains 93**/Villemomble Sports (équipe 1) du 14/12/19

Match perdu par pénalité pour non réception de la feuille de match après trois demandes :

Futsal D1 **ESPACE JEUNES CHARLES HERMITE**/Vue d'Ensemble du 7/12/19

Feuille de match informatisée (FMI)

. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,

. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.

Avertissement

U16 D4 C Etoile Fc Bobigny/**Bagnole Fc** du 8/12/19

U14 D4 A **Villemomble Sports 3/Neuilly Plaisance Fc** du 7/12/19

55 ans Critérium **Blanc Mesnil Sf 2/Blanc Mesnil Sf** du 8/12/19

2è Avertissement – 100 euros d'amende

U16 D4 C **Etoile Fc Bobigny**/Bagnole Fc du 8/12/19

Futsal D2 A **Office Municipal Aubervilliers 2**/Jeunesse Aulnay du 7/12/19

Super Vétérans Poule B La Portugaise Porto/**Neuilly Plaisance Fc** du 8/12/19

3è Avertissement – Match perdu par pénalité

55 ans Critérium Blanc Mesnil Sf 2/**BLANC MESNIL SF** du 8/12/19

Fin de la réunion à 19h45

**Foot 93 est le journal numérique officiel du District de
la Seine-Saint-Denis de football**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

SAUVAGE Marina

REDACTION

DUMONT Cécile

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Directrice Administrative : | Mme. Marina SAUVAGE |
| Secrétaire de Direction : | Mme. Cécile DUMONT |
| Accueil : | Mme. Myriam AMRI |
| Responsable Compétitions : | M. Eric TEURNIER |
| Comptabilité : | M. Didier LEFEBVRE |
| Arbitrage : | Mme. Myriam AMRI |

Mail: secretariat@district93foot.fff.fr

Téléphone: 01-48-19-89-40

| | |
|---|--------------------|
| Technique : | M. Marc MATHIEU |
| Chargé de Développement : | M. Jérémy MAYTRAUD |
| Conseiller Technique Départemental : | M. Christophe MORO |

Mail: technique@district93foot.fff.fr

Téléphone: 01-48-19-89-40

**District de la Seine-Saint-Denis de football
65-75 Avenue Jean Mermoz
93120 La Courneuve**

